

Tir fédéral de 1874

Autor(en): **Bruderer**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **19 (1874)**

Heft (10): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-333757>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

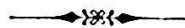
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tenir les pieds au sec dans la chaussure. A ce sujet, M. le Dr Cham-pouillon rappelle que le maréchal de Saxe avait conseillé à Louis XIV de donner à chaque soldat des souliers d'un cuir très souple dont l'intérieur était enduit d'une couche de suif et l'extérieur proprement ciré. Cet usage se généralisa promptement dans les armées françaises, mais on finit par y renoncer à cause de l'impossibilité où l'on se trouvait souvent de se procurer le suif nécessaire à l'entretien du badigeonnage.

Le meilleur préservatif du froid, c'est une chaussette de laine. J'ai déjà dit quelques mots à propos de cette partie de l'habillement. Qu'on me permette d'y revenir, seulement pour citer un exemple. Chaque soldat de l'armée allemande est pourvu de deux paires de chaussettes en laine feutrée pour l'hiver ; pendant le siège de Paris, en décembre surtout, il y eut de nombreux cas de congélations chez les Français, pieds nus ou garnis de chiffons dans la chaussure ; ces congélations furent très rares chez les Allemands. Ainsi que j'ai eu l'occasion de l'écrire dans cet article, l'emploi de chaussettes n'augmente pas le budget du soldat. En 1867, un filateur anglais offrit de pourvoir chaque soldat de l'armée française de deux paires de chaussette en coton très épais, dont le prix d'achat, d'entretien, de revente s'élevait à 20 centimes par mois ; en portant à huit mois la durée du temps maximum pendant lequel l'usage des chaussettes peut être utile, on serait arrivé à une dépense annuelle de 1 franc 60 centimes par année, un peu moins de deux journées d'hôpital, dit Tourainne.

Un autre complément de la chaussure, c'est la guêtre ; à ce sujet, les avis sont partagés. La guêtre de cuir est trop chaude en été ; l'hiver elle est dure et facilite les excoriations ; celle de drap ne sèche que difficilement ; la guêtre de toile se rétrécit par l'humidité ; mouillée, elle se boutonne difficilement. Il conviendrait peut-être d'adopter la demi-botte, dont les soldats russes et allemands sont très satisfaits ; la tige est assez évasée pour contenir à l'occasion l'extrémité inférieure du pantalon. Je dois dire cependant qu'il a été beaucoup discuté à propos de bottes depuis la dernière guerre. La botte est-elle préférable au soulier ? Le brodequin constitue-t-il la meilleure chaussure ? Cette question n'est point encore résolue ; c'est qu'il y a là une affaire d'habitude et d'éducation. Nous marcherions bien mal avec les mocassins de l'Indien, et l'Espagnol, si leste avec les spadrilles, n'irait pas loin botté comme un Prussien. C'est en tenant compte des habitudes de la population suisse que je crois, pour nos troupes, la demi-botte supérieure au soulier.

(A suivre).



TIR FÉDÉRAL DE 1874.

Le Comité d'organisation du tir fédéral de 1874, à St-Gall, fait publier les appels et renseignements ci-dessous :

1. *Adresse au peuple suisse et à ses autorités.*

Chers Confédérés !

Il y a quelques jours seulement que le son des cloches a inauguré cette année qui doit apporter au canton comme à la ville de St-Gall des jours de fête d'une

haute portée. Oui, ce sont de grandes journées de fête et de joie publiques que celles des 19 au 27 juillet, durant lesquelles notre vieille cité de St-Gall aura le bonheur d'accueillir chez elle les carabiniers suisses, ou mieux encore le peuple suisse dans son ensemble. C'est en effet au tir fédéral de St-Gall en 1874 que nous vous convions aujourd'hui fraternellement, chers Confédérés.

Vous savez qu'il s'agit d'une solennité nationale. Cinquante années se sont écoulées depuis que le digne carabinier *Schmid*, d'Argovie, réussit, par l'initiative pleine d'enthousiasme qu'il avait prise, à créer une société fédérale de tir dont le but devait être : de constituer un lien de plus pour unir les cœurs des Confédérés, d'augmenter par la concorde et par des rapports plus intimes la puissance défensive de la patrie, contribuer en même temps, dans la mesure de chacun de ses membres, à perfectionner l'art du tir si beau en lui-même et si éminemment utile pour la défense de la Confédération ! Tel fut le but qu'avaient donné à la société fédérale de tir les 571 membres qui la fondèrent au *Schachen*, à Aarau, dans les journées du 7 au 12 juillet 1824, lors du premier tir fédéral, fête modeste mais où régnait un profond sentiment de patriotisme.

Leur œuvre fut bénie ! En mai 1827, le président du tir fédéral, qui avait lieu à Bâle cette année-là, pouvait déjà s'écrier : « La généreuse pensée des carabiniers suisses, ce faible rameau planté dans les champs fertiles de l'Argovie, est devenu un arbre puissant. Ses racines s'abreuvent dans les eaux de nos lacs et de nos torrents ; ses branches s'étendent à travers toutes les vallées et les montagnes de notre patrie ; sa parure de fleurs se mire, avec les neiges éternelles de nos hautes sommités, dans les ondes limpides du Léman ! »

Ce que notre alliance a accompli depuis lors, nos annales patriotiques le redissent ; elle peut être fière de son œuvre pendant les cinquante années de son existence. Si parfois quelque dissentiment a menacé de l'affaiblir, ce péril a toujours été conjuré et elle a puisé une nouvelle sève dans la crise elle-même.

Dans la fête qui se prépare nous jetterons un regard de reconnaissance vers le passé, mais cela ne nous fera point oublier le présent, ni négliger une incursion dans le domaine de l'avenir.

C'est que la grande pensée qui préside aux tirs fédéraux ne peut pas vieillir aussi longtemps que nous, carabiniers, y faisons participer nos enfants !

Avant même que luise le soleil de notre fête nationale, le peuple suisse aura à se prononcer sur la loi fondamentale du pays. Nous sommes sûrs de trouver un écho dans les cœurs de tous les bons citoyens en souhaitant que le verdict de la nation soit tel qu'aux grandes journées de St-Gall on voie se presser un peuple de frères, aussi décidé pour le progrès dans tout ce qui est bien, que fermement résolu à sauvegarder ses libertés traditionnelles. S'il en est ainsi nous n'aurons pas à redouter les nuages les plus sombres qui puissent, un jour ou l'autre, menacer de troubler le ciel serein de notre bien-être national, et ce peuple de frères pourra, dans sa fête patriotique de St-Gall, renouveler son serment et rester fidèle aux principes qui ont toujours fait le bonheur de notre chère patrie : le développement incessant de la prospérité nationale, l'égalité de tous les citoyens devant la loi, la simplicité des mœurs, la loyauté dans la vie publique comme dans la vie privée.

Ce programme, chers Confédérés, doit être celui de la fête à laquelle nous vous convions. Vous savez que cette invitation ne vient pas d'une grande ville, mais vous n'ignorez pas non plus qu'au pied du Sentis habite un petit peuple qui a la joie au cœur quand il peut serrer la main de ses compatriotes et boire avec eux à la prospérité de la patrie. La ville et le canton de St-Gall seront fiers de pouvoir planter sur leur sol la bannière des carabiniers suisses et accueillir chez eux le peuple suisse, fidèle gardien de ce drapeau. Ils feront tous leurs efforts pour se montrer dignes de cet honneur et pour que leurs Confédérés conservent un bon souvenir du tir fédéral de 1874.

Préparez-vous donc tous à ce pèlerinage patriotique du côté de la Suisse orientale, en vous souvenant de l'appel de notre célèbre concitoyen Jean de Muller :

« Confédérés, restez toujours une nation comme une famille, intimement unie dans la guerre et dans la paix par des mœurs nationales et par les joies de nos fêtes communes. » — Salut patriotique !

St-Gall, janvier 1874.

Au nom du comité d'organisation :

Le président,
BRUDERER, colonel fédéral.

Le secrétaire,
G. LEUMANN.

2. Adresse aux tireurs de Mâcon.

Carabiniers et Républicains de Mâcon !

Un demi-siècle s'est écoulé depuis que les drapeaux de nos sociétés de tir suisses se sont pour la première fois groupés à Aarau autour de la bannière fédérale. Ce fut en 1824.

Notre pays et l'Europe tout entière se trouvaient alors à l'issue d'une période de troubles et de désorganisation générale.

Le grand mouvement libérateur et progressif surgi du sein de la France à la fin du siècle dernier avait abouti à la défaite des amis de la réforme et avait fait retomber les peuples sous le joug de la réaction tant politique que religieuse.

Mais d'autre part, on remarquait déjà dans les peuples à cette époque, une certaine tendance à prendre un nouvel essor vers la liberté ; on entrevoyait le commencement d'une ère nouvelle promettant la constitution définitive de l'ordre public sur la base des principes d'une saine démocratie.

Le premier tir fédéral à Aarau subissait l'influence de son temps. C'est là que la Suisse, divisée et affaiblie par les luttes du passé, a enfin su reconnaître que c'est l'union qui fait la force et que la discorde seule avait causé tous ses maux.

C'est le tir d'Aarau qui a enfanté le projet de faire renaître la Suisse à la liberté et à l'indépendance, projet qui, malheureusement, n'a pu être réalisé que vingt-quatre ans plus tard, en 1848.

Dès lors nos tirs fédéraux ont toujours su conserver ce caractère patriotique, par lequel ils avaient si heureusement débuté. Aujourd'hui, plus que jamais, ils sont l'expression de la volonté nationale, de la vie intellectuelle, morale, politique et sociale du peuple suisse.

La ville de St-Gall a l'honneur d'être le siège du vingt-cinquième tir fédéral, du jubilé semi-séculaire de la fête d'Aarau.

St-Gall est particulièrement fier de cet honneur, parce que l'année dans laquelle la bannière fédérale sera confiée à ses mains pour la seconde fois depuis 1838, est une année de haute importance pour la Suisse. Elle marque la fin heureuse d'un long et pénible travail de réforme constitutionnelle, auquel notre peuple s'est adonné pendant les neuf dernières années, dans le but de développer ses institutions dans le sens du progrès et de fortifier l'union entre les divers membres qui constituent notre Etat fédératif.

Tireurs de Mâcon ! si jusqu'ici nous ne vous avons parlé que de nous, c'est que nous savons combien vous prenez d'intérêt à ce qui concerne la vie publique du plus ancien des Etats démocratiques.

Nous savons que depuis la brillante réception que vous nous avez faite en 1871, lors de votre belle fête à laquelle nous sommes accourus en grand nombre pour saluer en vous la jeune République française, nous savons que depuis votre visite à Zurich, depuis que nous avons échangé nos bannières, depuis que nos deux pays se sont témoigné leur profonde sympathie en se donnant réciproquement des preuves de bon voisinage, nous savons qu'après tout ce qui s'est passé ces dernières années, une alliance intime existe entre les républicains de Mâcon et les tireurs suisses.

En vertu de cette alliance qui, nous l'espérons, durera toujours, nous aimons à croire qu'aucun de nos tirs fédéraux ne se passera dorénavant, sans que nous ayons le plaisir d'y voir participer des représentants toujours bienvenus de votre ville. Votre orateur, M. Dupuis, a dit à Zurich que vous reviendrez en Suisse. Nous comptons donc sur vous à St-Gall, malgré la distance plus grande qui nous sépare de vous et nous vous assurons, cela va sans dire, une réception aussi cordiale que celle que nous ferons à nos meilleurs amis et concitoyens.

Venez, républicains français, venez rassurer la Suisse sur l'avenir des institutions républicaines et des principes de vrai libéralisme dans votre belle patrie, à laquelle nous rattachent tant de liens amicaux ; venez nous dire que malgré tout ce que pourront tenter les ennemis de la République, malgré leurs menées sourdes et souterraines, malgré leurs miracles et leurs pèlerinages, malgré leurs intrigues et leurs violences, vous, qui représenterez chez nous le peuple français, vous êtes restés et vous resterez toujours de bons et fidèles soutiens de la République et du libéralisme.

Venez recevoir nos félicitations sincères pour le progrès que l'idée républicaine a fait chez vous, sinon à Versailles, cependant dans le pays, dans les départements qui ces derniers temps ont été appelés à déposer leurs suffrages dans l'urne électorale ; venez surtout recevoir nos meilleurs souhaits pour le salut de la France et l'avenir de la République française qui est la sœur chérie de la nôtre.

Le tir fédéral de St-Gall commencera le 19 juillet et durera jusqu'au 27 juillet.

Nous aurons l'honneur plus tard de vous faire part du programme de la fête et du plan de tir.

En terminant, nous vous prions de bien vouloir communiquer notre invitation à vos amis de Lyon et à tous ceux qui prennent intérêt à notre fête nationale. Ils seront tous les bienvenus.

Agréer nos salutations amicales confirmées par un chaleureux serrement de mains. — St-Gall, le 8 mai 1874.

Au nom du comité d'organisation :

Le président,
BRUDERER, colonel fédéral.

Le secrétaire,
H. HUNGERBUHLER, capitaine.

3. Adresse aux tireurs allemands.

... Ce ne sont pas seulement nos relations de voisinage qui nous assurent d'un nombreux concours de tireurs de l'empire allemand. Non ! notre confiance s'appuie sur un fondement plus profond et plus solide. En présence de l'importante signification de la gigantesque guerre pour la civilisation, guerre éternellement mémorable entreprise par l'empire allemand, empire consolidé par des lois fédérales, pleines de sagesse ; après la remarquable lutte qu'il a ensuite engagée avec les puissances des ténèbres, ennemies de la paix et de la vérité, à laquelle lutte a été conviée aussi notre Confédération suisse, le besoin se fait sentir impérieusement aux tireurs allemands et aux tireurs suisses de se réunir à nouveau et de se grouper sous le même drapeau.

Ce drapeau, chers amis d'Allemagne, c'est celui que nous arborerons à St-Gall. Venez donc échanger avec nous votre parole loyale et virile, échanger la solennelle promesse de poursuivre en commun la lutte pour la liberté de pensée, pour la sauvegarde des conquêtes de la culture moderne. Notre accueil sera d'autant plus chaleureux que nous savons qu'il y a derrière vous un peuple grand, puissant et uni, fermement décidé à poursuivre contre qui que ce soit la lutte commencée. Notre alliance étroite avec l'Allemagne libérale, nous est un gage de la victoire dans notre pays, du triomphe de nos aspirations vers la liberté.

4. Détails relatifs à l'organisation du tir.

Il y aura 150 cibles à 1000 pieds fédéraux, soit 500 mètres.

Il y aura 18 cibles à 1500 pieds fédéraux, soit 450 mètres.

4 bonnes cibles à 1000 pieds : *Patrie, Liberté, Instruction, Vérité*; visuel 70 centimètres, carton 50; à la *Patrie* l'inscription sera de deux coups; le chiffre total des degrés déterminera l'ordre des prix, les plus forts les premiers, le carton sera divisé en 3000 degrés. En cas d'égalité de nombre, celui qui a fait deux cartons passe avant. Aux autres bonnes cibles le tireur n'aura qu'un coup.

1 bonne cible à 1500 pieds : *Progrès*, visuel 70 centimètres, carton 50, visuel divisé en 10 cercles et comptera pour les prix s'il y a lieu.

Cibles tournantes, visuel 70 centimètres, carton 30 pour les armes à double détente, 35 pour celles à simple. Au centre, broche de 75 millimètres, levée pour les prix.

Primes pour 100 cartons, la grande coupe et 20 fr., ou 120 fr. en espèces.

Primes pour 50 cartons, la petite coupe et 10 fr., soit 60 fr. en espèces.

Primes pour 10 cartons, 10 francs.

Il sera défendu d'épauler l'arme sous l'habit.

Il sera établi pour le mousqueton de la cavalerie une bonne cible, dont les conditions seront fixées plus tard, et où ne tireront que les hommes ayant fait leur service dans la cavalerie.

La machine à compasser divise le carton en 5000 degrés. — Il y aura 15 % de bonification pour les cartons faits avec la détente dure. — Comme arme à détente dure on n'admettra que les armes d'ordonnance fédérale.

Les détails ci-dessus ont inspiré à quelques tireurs les réflexions suivantes communiquées au *National suisse* et qu'on nous prie de reproduire :

Quoique tout ne nous paraisse pas parfait dans le plan de tir adopté par le comité de St-Gall, ce plan contient cependant de bonnes choses et que nous désirerions voir continuer dans les prochains tirs, soit cantonaux, soit fédéraux. Pour n'en citer qu'une, l'établissement de cibles à 1500 pieds est un progrès; car, avec nos nouvelles armes, on parviendra à tirer à cette distance aussi bien qu'à 1000 pieds.

Mais, d'un autre côté, nous croyons que le comité n'aurait plus dû faire de différence entre les armes à double et simple détente; ces dernières ne sont employées que par un petit nombre de tireurs, ce que l'on peut parfaitement constater par les tirs cantonaux de l'année dernière. Ainsi au tir cantonal bernois, à Interlaken, sur 50 cibles tournantes, 10 seulement étaient affectées à la simple détente, et encore n'y voyait-on que quelques rares tireurs, tandis que les autres cibles étaient continuellement occupées. Nous sommes certains que le nombre des tireurs à simple détente diminuera encore par suite de la décision du comité qui n'accepte comme arme à simple détente que les fusils reconnus d'ordonnance par la Confédération (Vetterli d'infanterie, Peabody et Milbank-Amsler.)

Nous ne saurions approuver non plus la décision du comité qui cherche à gêner les tireurs dans leurs habitudes au tir. Quelques-uns mettent la crosse sous l'habit parce qu'ils y trouvent un léger avantage; d'autres ne le font pas, parce qu'ils n'en reconnaissent pas l'utilité. Pour notre compte, nous eussions vu avec plaisir que le comité ne prescrivît rien à cet égard. Cette mesure nous paraît tendre à transformer toujours plus nos antiques fêtes nationales en tirs exclusivement militaires où un tireur ne sera admis qu'en habit militaire et sac au dos.

A l'appui de ce que nous disons, nous voulons citer un fait qui trouve ici sa place. Depuis ces dernières années, la majorité des tireurs se servaient de la munition faite spécialement pour les fusils de cadets, munition qui, étant plus faible, fatigue moins le tireur et donne de meilleurs résultats de tir. Or, l'automne dernier, le Département militaire fédéral a adressé à tous les débiteurs de poudre une circulaire leur interdisant la vente des cartouches de cadets aux sociétés de tir et

aux particuliers, sous prétexte que chacun doit s'exercer au tir avec la munition d'ordonnance.

Cette mesure, de la part de notre Directeur militaire fédéral, nous a péniblement surpris, et elle nous est une preuve qu'on cherche à donner à nos tirs d'amateurs un caractère militaire. Si malheureusement pour notre patrie, elle avait un jour besoin de ses enfants, nous croyons que tous, nous saurions faire notre devoir, quelle que soit la munition employée par nous dans nos exercices de tir.

Bien que nous n'ayons pas la prétention de croire que les idées que nous émettons ici aient quelque influence sur ce qui est fait et ce qui se fera encore dans le domaine du tir, nous vous serions obligés, M. le rédacteur, de publier ces lignes, malgré leur longueur, dans un prochain numéro, et nous vous prions d'agréer l'assurance de toute notre considération.

Quelques amis du tir d'amateurs.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire du siège de Strasbourg en 1870, par M. Reinhold Wagner, capitaine du génie prussien, 1^{re} livraison. Berlin (Schneider et Cie, Unter den Linden 21), 1873; 1 br. in-8° avec cartes.

Cette livraison ouvre fort bien une série d'importants travaux. Il s'agit d'un historique des sièges et bombardements de forteresses françaises, dû à des officiers du génie prussien et publié, par ordre de l'inspection générale du génie et des forteresses, par les éditeurs des « *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine*, » M. Schneider et Co.

La livraison susindiquée comprend les opérations du siège de Strasbourg, jusqu'au 11 août 1870, c'est-à-dire jusqu'à l'investissement seulement. Elle a une introduction, deux chapitres de récit et huit annexes avec trois belles cartes. Tous les renseignements désirables y sont donnés sur les préparatifs du siège et sur la situation respective des deux parties. Ce travail consciencieux et détaillé promet de fournir le document le plus complet et le plus impartial sur ce grand épisode de la guerre de 1870.

Deux à trois autres livraisons, qui paraîtront prochainement, termineront le siège de Strasbourg et la première série de cette publication.

La seconde série comprendra le siège de Paris, par MM. les capitaines Edouard Heyde et Adolphe Frœser, aussi du corps du génie. Elle comptera 5 à 6 livraisons.

La troisième série sera formée par le bombardement de Schlestadt et de Neuf-Brissach, travail de M. le capitaine Paul Wolff.

Tous ces ouvrages seront enrichis des cartes et plans nécessaires. Les sources officielles que les auteurs ont eu à disposition, l'approbation donnée à leurs travaux par le grand état-major allemand et le mérite promptement constaté de la 1^{re} livraison, assurent à cette belle publication un intérêt exceptionnel et un vrai succès auprès des amis des sciences militaires. Nous croyons pouvoir recommander entr'autres cet ouvrage à toutes nos bibliothèques d'officiers et d'études supérieures.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le 16 mai dernier a eu lieu à Olten l'assemblée du printemps de la société médicale suisse. M. le Dr Bruggier y a rapporté sur la revaccination militaire obligatoire, et son introduction dans l'armée fédérale; M. le Dr Erismann sur les trains sanitaires pendant la guerre franco-allemande, et leur organisation éventuelle en Suisse; M. le Dr Vogt sur l'introduction d'une statistique uniforme de la mortalité pour toute la Suisse.
